



Neuville  
de Poitou

# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

**Date : 26/06/2020**

AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020

# PREAMBULE

- Contexte réglementaire :
  - Article L 2312-1 du C.G.C.T.
  - Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016
  - Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 - 2022
  - Loi de finances pour 2020 et ses lois rectificatives
- Obligation réglementaire pour les communes de plus de 3 500 habitants
- Objectifs :
  - Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
  - Informer sur la situation financière de la collectivité

AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Reçu le 01/07/2020

# LE D.O.B. S'APPUIE SUR UN RAPPORT

## ○ Contenu du rapport

- Contexte général relatif à la situation économique et sociale
- Orientations budgétaires proposées
- Engagements pluriannuels envisagés
- Structure et gestion de la dette contractée

Le rapport est soumis à délibération pour prendre acte de la tenue du D.O.B. et prémunir la collectivité contre tout contentieux engagé par un tiers

AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Reçu le 01/07/2020

# PUBLICITÉ DU D.O.B.

Le D.O.B. est relaté dans un compte rendu de séance et doit être transmis au Président de l'EPCI auquel appartient la commune sous quinzaine

Il doit être mis à la disposition du public sous quinzaine

Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen

Le rapport est mis en ligne sur le site internet de la commune dans le mois qui suit son adoption

AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Reçu le 01/07/2020

# ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

## En France, des indicateurs significatifs en 2019

- Croissance en légère diminution en 2019 à + 1,3%
- Inflation ralentie en 2019 à 1,1%
- Baisse du taux de chômage fin 2019 à 8,2% de la population active
- Déficit public proche de 3% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2019 mais une forte hausse attendue en 2020 compte tenu de la crise sanitaire et économique liée au Covid 19 : des prévisions alarmistes début avril 2020 misaient sur un déficit public porté à 9 % du PIB suite aux multiples financements, aides et plans de relance adoptés par les pouvoirs publics. Début juin, ce projet de déficit public serait estimé à plus de 11%.

AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020

# CE QUE PREVOIT LA LOI DE FINANCES INITIALE POUR 2020

- La stabilité des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales à 49,1 milliards d'€ contre 48,8 en 2019

- La Dotation Globale de Fonctionnement stabilisée depuis 2018 :

- Après une période pendant laquelle les collectivités ont été appelées à modérer leurs dépenses et contribuer au redressement des finances publiques
- Avec des transferts entre collectivités et des variables d'ajustement minorées, constituées par le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, stable à 42 000 € pour Neuville, et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), également stable à 37 000 € pour Neuville

- La stabilité des fonds d'aide à l'investissement attribués par l'Etat : Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation

- La stabilité du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal à 1 milliards d'€ : une légère hausse du FPIC est toutefois prévue pour Neuville-de-Poitou

- Le plan de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les ménages de 2021 à 2023 faisant suite à la décision de dégrèvement de 80% des ménages de 2018 à 2020

- La progression des bases fiscales de taxe d'habitation de 0,9% et du foncier bâti de 1,2%

AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE

Res

**Attention** : la crise issue du Covid 19 a généré deux lois de finances rectificatives.

# CONTEXTE DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018 - 2022

## Rappel :

13 milliards d'€ d'économies avec un plafonnement du niveau des dépenses réelles de fonctionnement à +1,2 % par an

Maîtrise de la dépense publique et de l'endettement local

Transferts financiers de l'Etat vers les Collectivités Territoriales afin de compenser les dégrèvements de taxe d'habitation

**Perte de la dynamique des recettes fiscales renforcée par la suppression de la taxe d'habitation**

**Inquiétudes et interrogations sur l'autonomie et le principe de la libre administration des collectivités territoriales...**

AR. PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020

# GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET ANALYSE RETRO-PROSPECTIVE 2014 - 2020

Les tendances majeures entre 2014 et 2019 pour le seul budget général :

- La stabilité des dépenses réelles de fonctionnement sur la période ( +1,31%) soit + 0,26% par an.
- Forte progression de 13,02 % des recettes réelles de fonctionnement entre 2014 et 2019
- Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) entre 2014 et 2017, puis quasi-stabilité de cette aide depuis 2017
- Niveau d'investissement important entre 2014 et 2019 : 17,5 millions d'€ d'investissements réels hors budgets annexes
- Maintien des épargnes à un niveau élevé et cohérent avec la politique d'investissements menée par la collectivité

AR PREFECTURE

086-21501771-002-0526-M. 01070000-001-001  
Regu le 01/07/2020

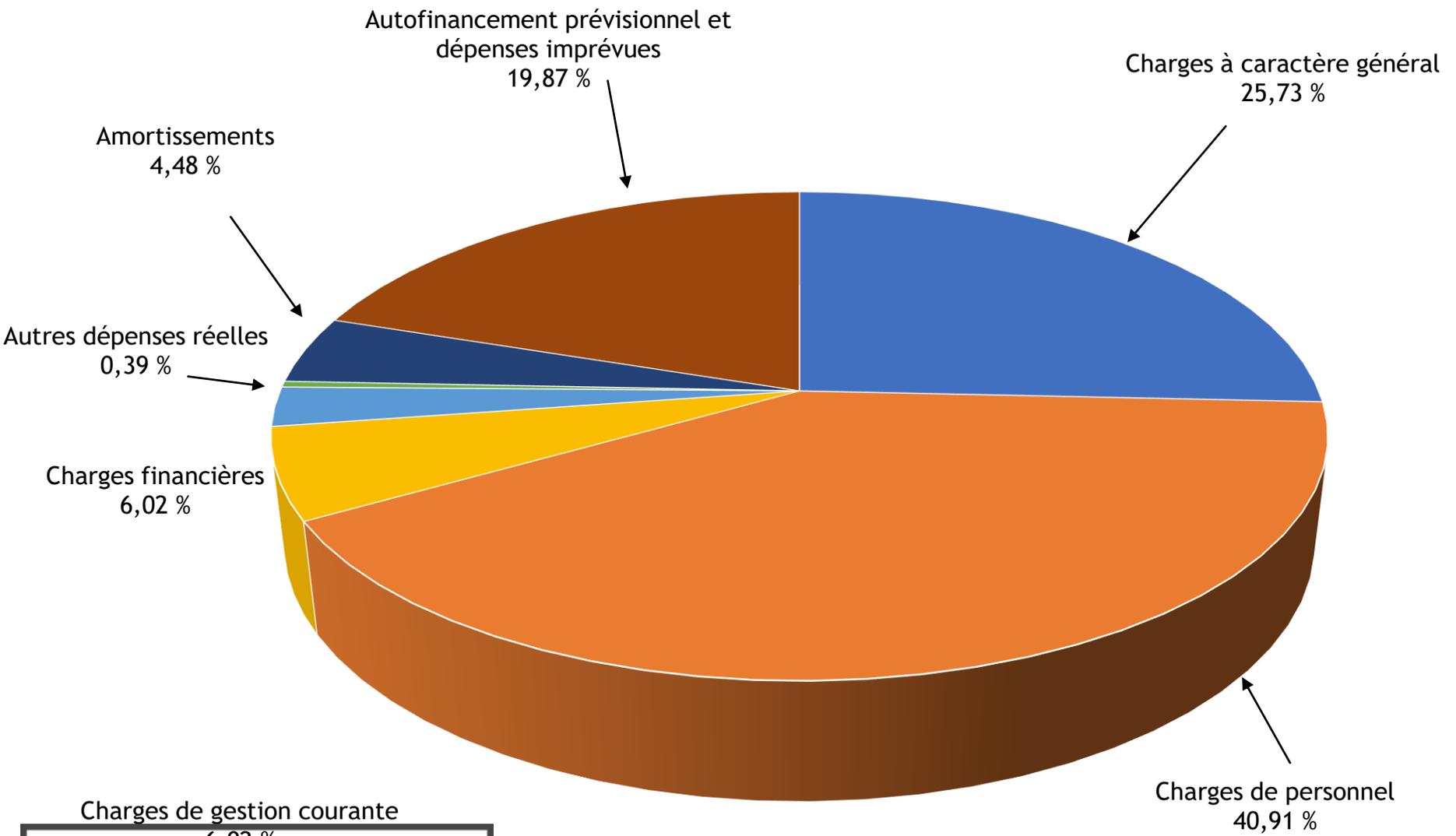
Fonds de roulement stabilisé à 250 000 € depuis 2018

Les dépenses réelles de fonctionnement sont globalement maîtrisées sur la période. Pour la période 2014 - 2019, la hausse moyenne annuelle s'établit à 0,26%, l'Etat proposant une limitation à 1,2% de hausse annuelle. 2019 marque une hausse importante des dépenses compte tenu de la fusion des budgets des collectivités commune et SIVOS.



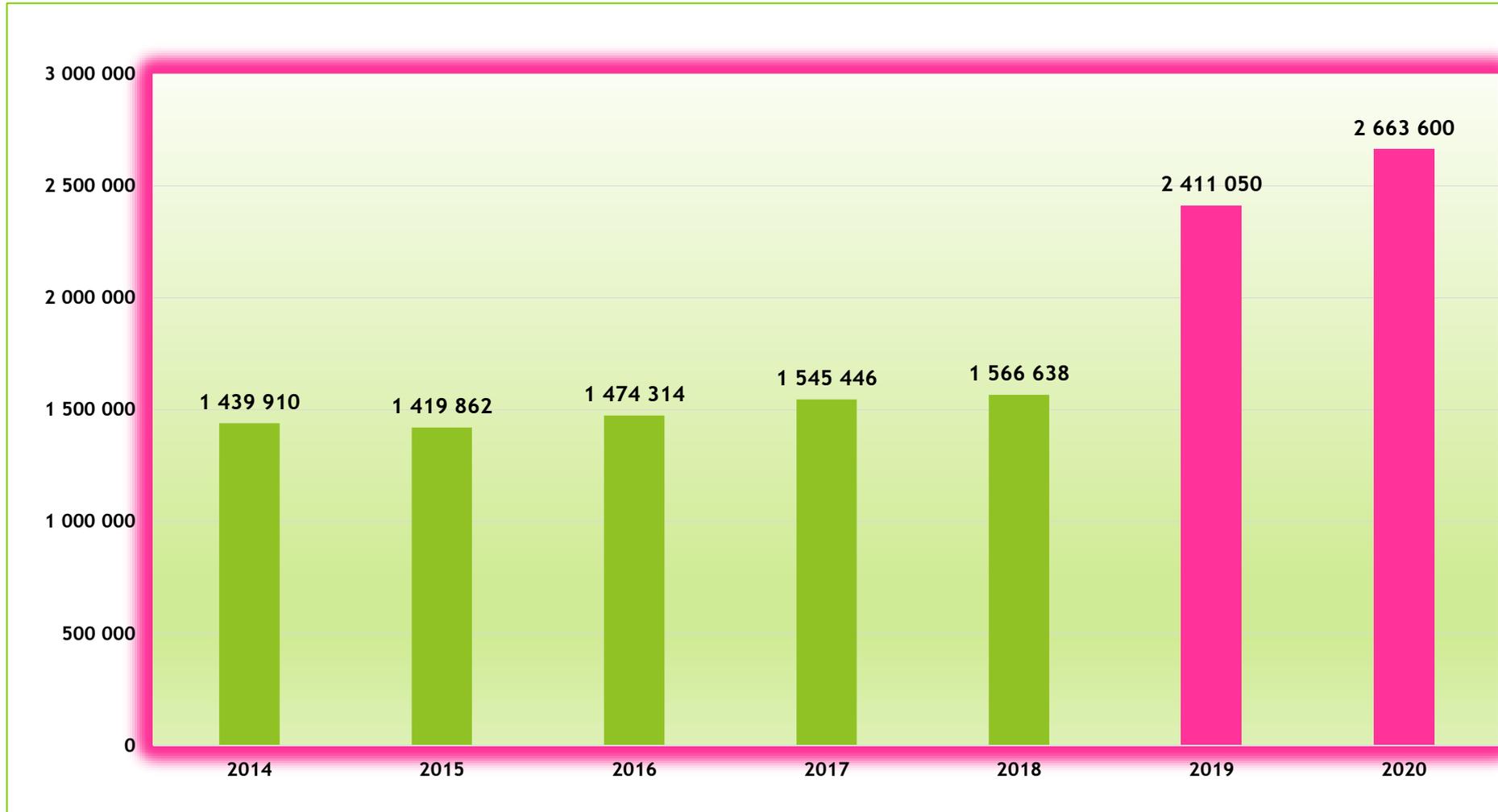
HR PREFECTURE  
 Pour 2020 en version consolidée avec l'ex-SIVOS, une baisse de 9,54 % est proposée de BP à BP.

# Dépenses de fonctionnement par grands postes budgétaires en 2020



AR PRÉFECTURE  
086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020

# Charges de personnel en 2020



Attention : pour 2019 et 2020, les dépenses totales s'entendent ex-SIVOS compris, ce qui n'est pas le cas pour les années antérieures.

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE

# Charges de personnel en 2020

Les charges de personnel progressent généralement plus vite que l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement, en raison du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui prend en compte les avancements du personnel en fonction de son ancienneté.

Depuis 2017, ces charges évoluent également sous le fait de la mise en place du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR), instauré en 2016.

En 2020, sont en outre pris en compte diverses créations et transformations de postes devenus indispensables.

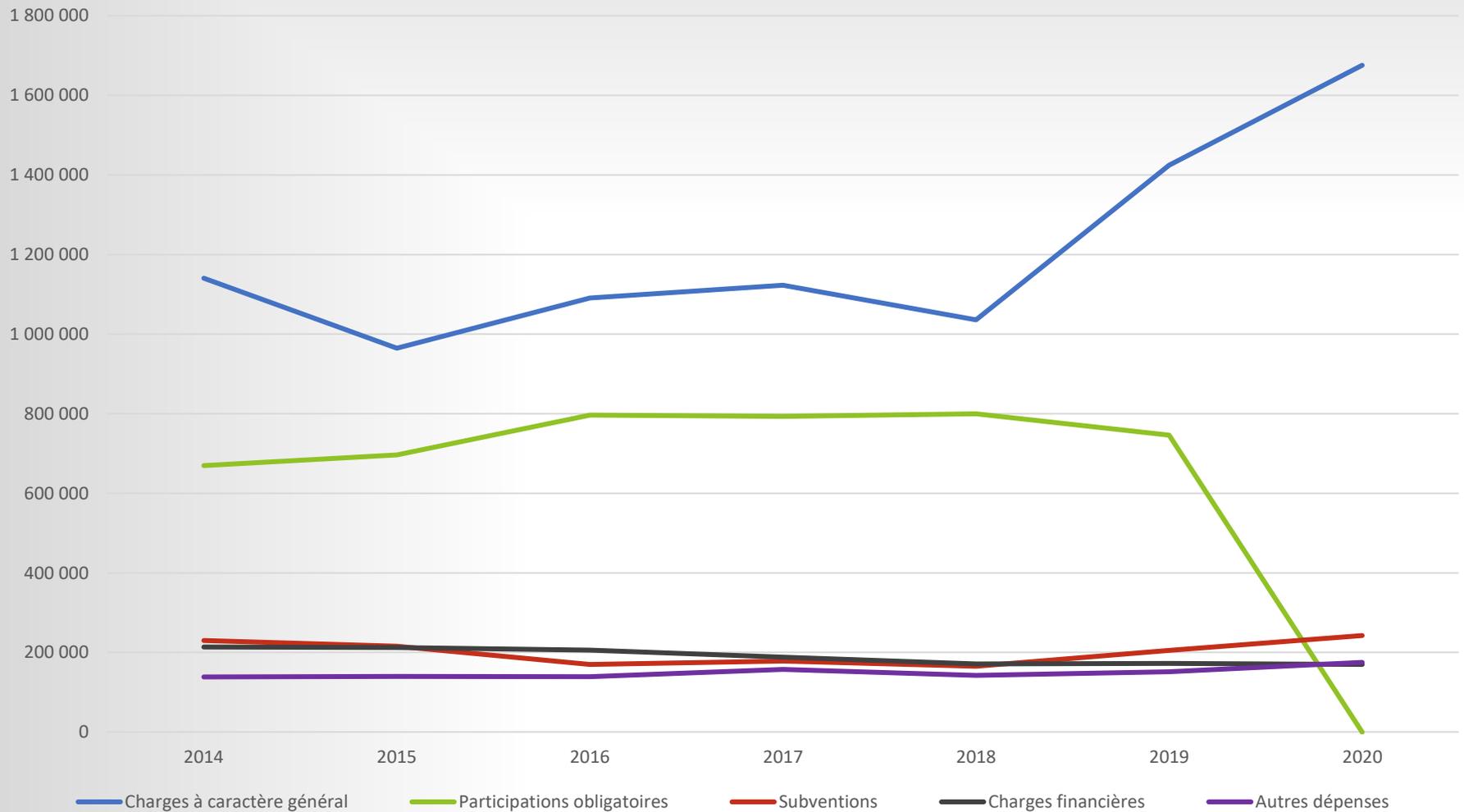
A Neuville, jusqu'en 2019, le ratio Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement est resté stable inférieur à 40%.

Pour 2019 et 2020, nous présentons une version consolidée des entités Commune et SIVOS à cette seule différence que 2020 constitue une année prévisionnelle.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
37,57 %	38,91 %	37,94 %	38,72 %	40,35 %	44,93 %	53,85 %

086-210601771-20200620-ML\_01072020\_001-DE  
Reçu le 01/07/2020

# Evolution des autres charges de 2014 à 2020



AR PREFECTURE

086-19661272-2019-0656-AR-2020-011-DE  
Regu le 01/07/2020

Pour 2019 et 2020, nous présentons une version consolidée des entités Commune et SIVOS

## Point sur les autres charges en 2020

Pour les charges à caractère général (011), une hypothèse de hausse annuelle de 1,2% a été retenue, calée sur l'objectif maximal fixé par la Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018 - 2022.

En ce qui concerne les participations obligatoires, une hypothèse de hausse de 1% a été retenue.

Le volet « Subventions » évolue à la hausse à 242 200€ environ, CCAS, garderie périscolaire, centres de loisirs et école Jeanne d'Arc compris.

Un effort tout particulier est consenti en 2020 compte tenu de la situation financière difficile du FJEPS en 2019 et de l'accession du CAN en Nationale 3 (une première).

L'évolution des charges financières prend en considération la réalisation d'une partie de l'emprunt inscrit au PPI en 2020 (soit 1 361 000 €). Au total, entre 2014 et 2020, les intérêts d'emprunt ont chuté de 20,69% étant précisé qu'une partie de l'emprunt prévisionnel 2020 produit ses premiers effets sur l'exercice 2020 à raison d'une demi-annuité.

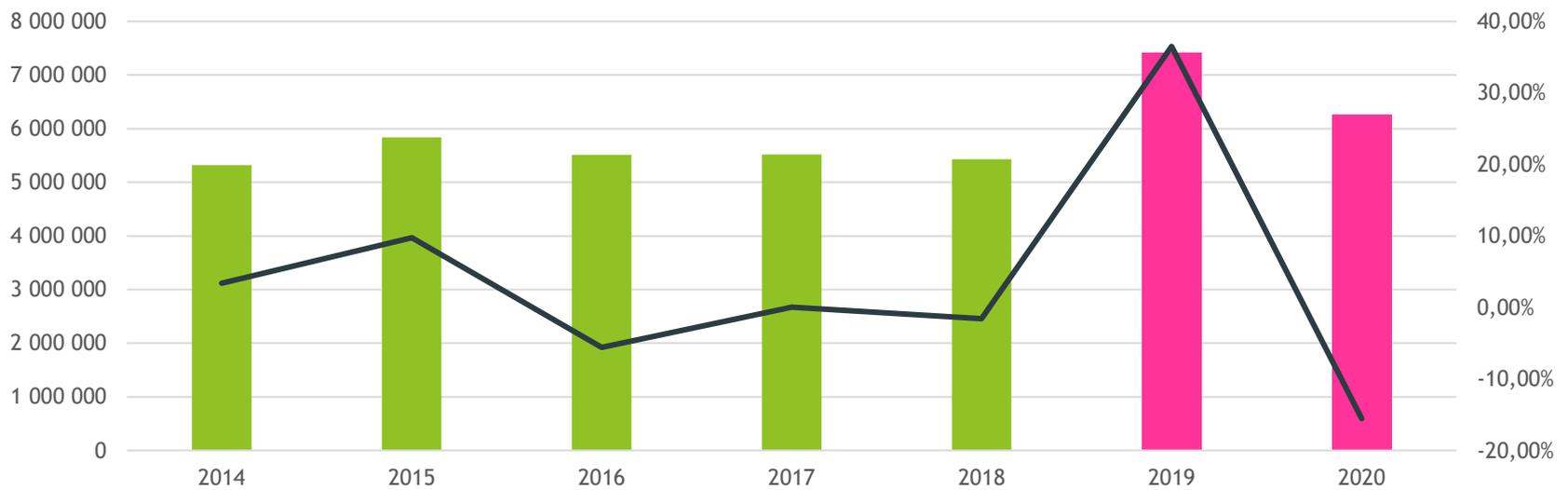
**Autres dépenses :** hypothèse de hausse de 1% par an. Ceci concerne notamment les indemnités des élus, charges et frais de formation inclus.

APR 2025 EFFECTUÉE  
086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE

# POINT SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Une forte progression des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2014 - 2019 liée essentiellement à la dynamique des bases fiscales depuis 2018, les dotations versées par l'Etat ayant pour leur part stagné sur la période en liaison avec la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques entre 2013 et 2017.

Le graphique ci-dessous présente les versions consolidées des entités Mairie et SIVOS, en réalisé pour 2019 et prévisionnel en 2020.

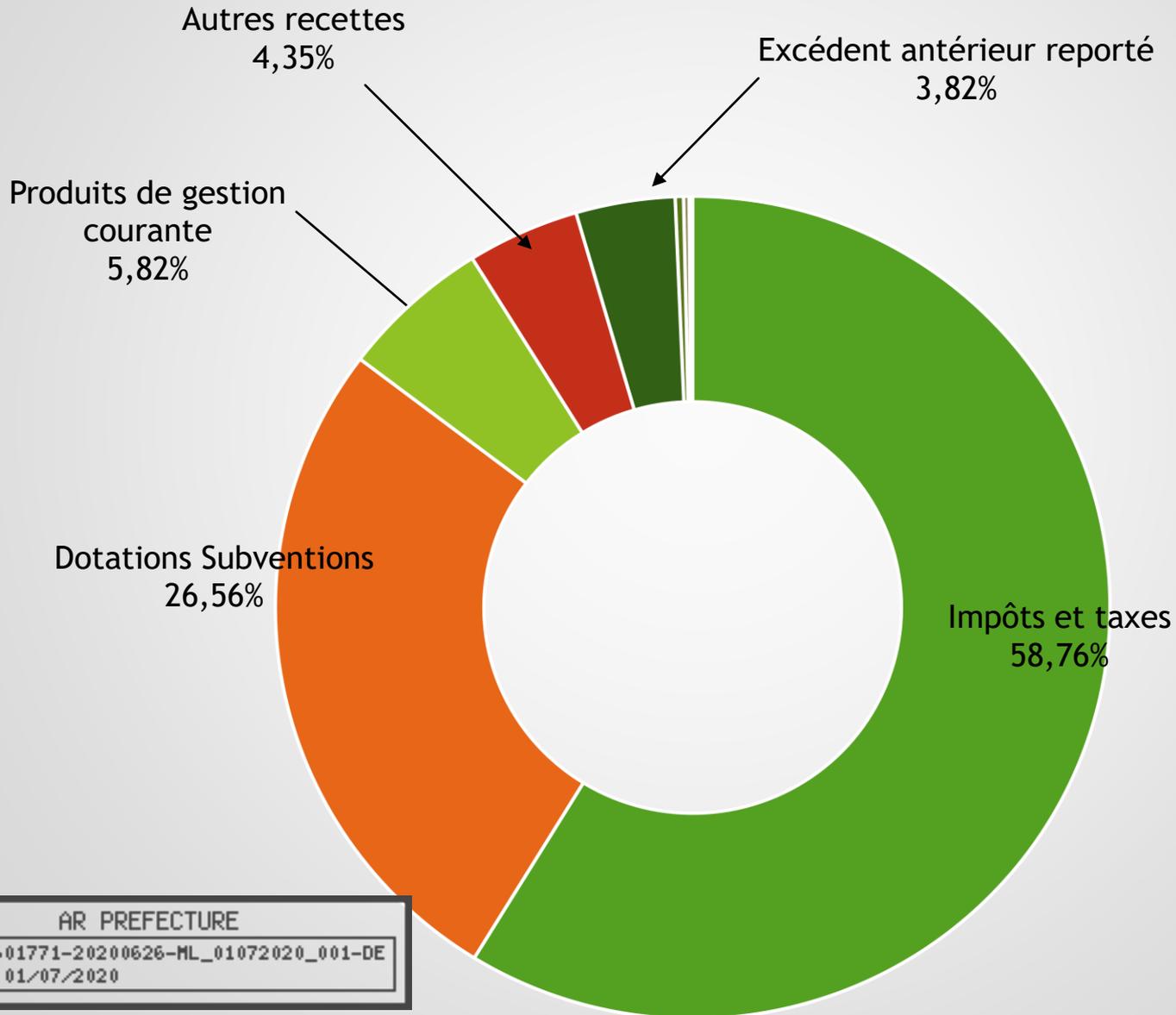


AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020

■ Montant en € — Evolution en %

# Recettes de fonctionnement par grands postes budgétaires au BP 2020

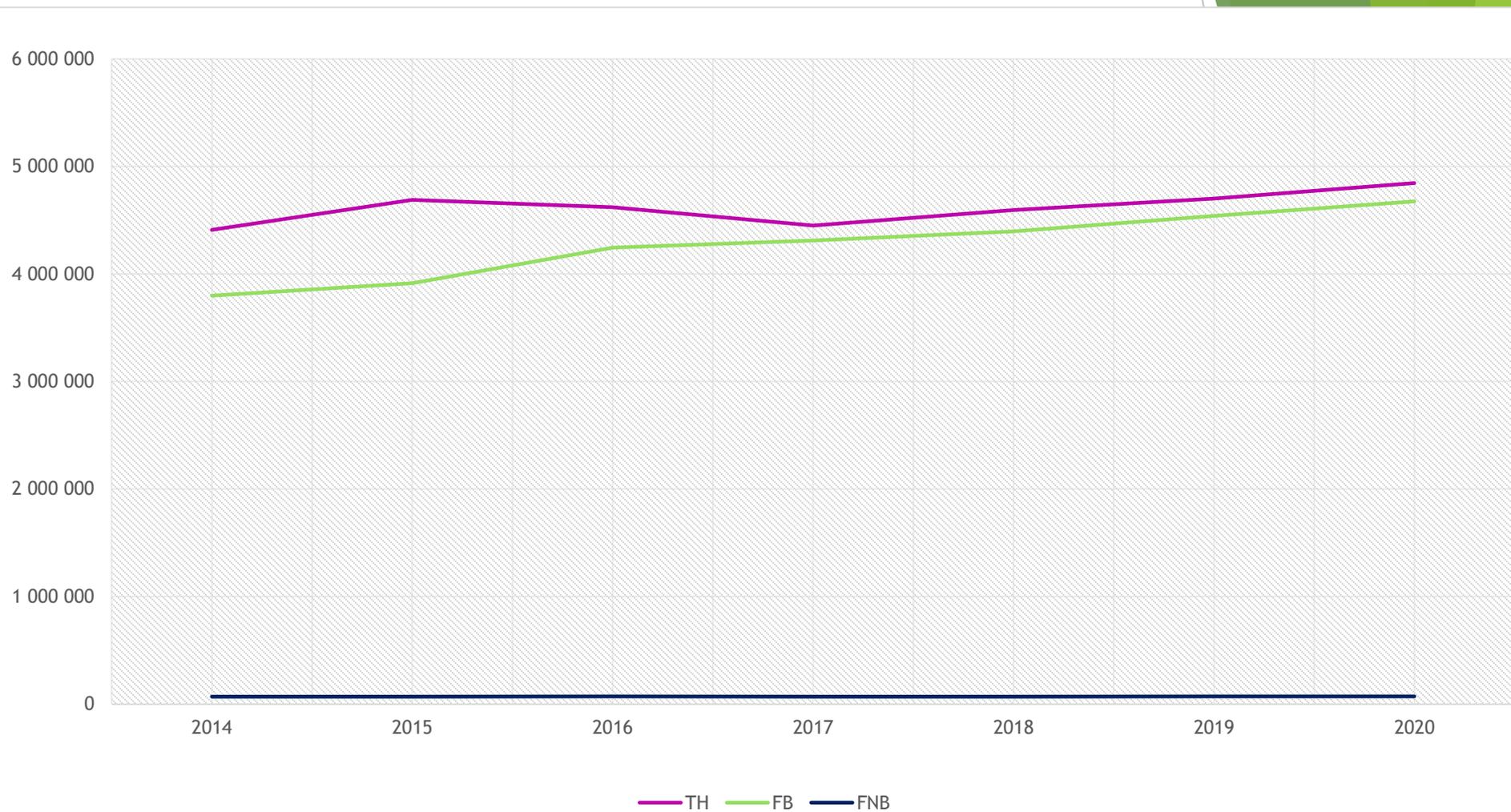


AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020



# EVOLUTION DES BASES DE FISCALITE LOCALE DE 2014 A 2020



AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Reçu le 01/07/2020

## Remarques :

- **Éléments connus sur les bases de fiscalité locale 2020 (Source : Etat 1259 COM)**
  - **Bases TH : + 3,06% entre 2019 et 2020, + 9,9% entre 2014 et 2020, malgré la réforme des bases fiscales de TH en 2016 (exonération veuves et veufs) et le transfert des bases départementales de TH à la CCHP en 2017**
  - **Une dynamique qui va permettre à la commune d'être compensée sur une base soutenue dans le cadre de la suppression de la TH à partir de 2021**
  - **Bases FB :+ 23,08% entre 2014 et 2020, avec une accélération depuis 2017**
- **Rappel : hausse des bases de FB de 1,2% et de TH de 0,9% par la loi de finances 2020**

AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Reçu le 01/07/2020

# POINT SUR LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- ▶ Quasi-stabilité des dotations de l'Etat jusqu'en 2016 puis une légère progression jusqu'en 2020
- ▶ La baisse de la Dotation Forfaitaire est pour partie compensée
  - ▶ par la hausse des dotations issues de la péréquation verticale : Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
  - ▶ par la hausse des dotations issues de la péréquation horizontale : Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC)

Le tout étant en lien avec la mise en place du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et la nouvelle carte des territoires au 1/01/2017

Des tendances à surveiller à partir de 2021 en liaison avec les simulations SIMCO à venir et les nouvelles lois de finances.

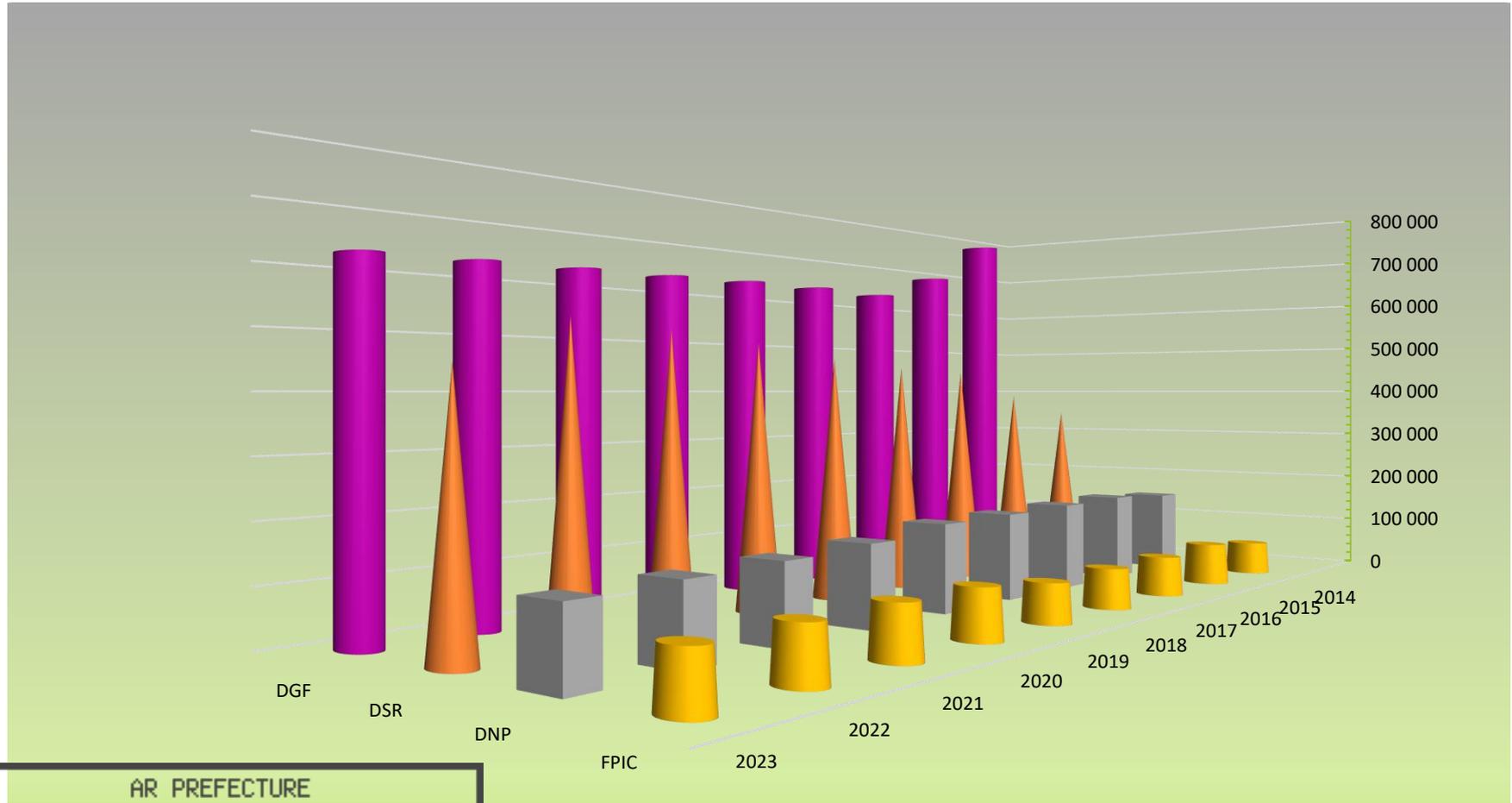
AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020

# EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT EN 2014 ET 2020 PERSPECTIVES A COURT TERME

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 296 937	1 334 060	1 307 702	1 299 986	1 308 714	1 319 354	1 342 686	1 351 469	1 339 116	1 278 380

Répartition des dotations :



AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020

## Des liens financiers renforcés entre la commune et la communauté de communes depuis 2012 et s'accroissant depuis 2017

- ▶ Une forte évolution de l'Attribution de Compensation versée par l'EPCI, en lien avec les transferts de compétences et de fiscalité
  - ▶ En 2012 : transferts des zones d'activités, des bâtiments sportifs couverts et de la crèche
  - ▶ En 2017 : transfert de la part départementale de TH
  - ▶ En 2019 : transfert de l'épicerie sociale, des animaux errants et de l'école de musique, retour des bâtiments sportifs couverts (gymnase de Bellefois, halle de tennis et complexe sportif Garnaud)

▶ Une forte dynamique des droits de mutation mais une donnée volatile, fonction des ventes de propriétés sur la commune, qui témoigne de l'attrait de Neuville pour nombre de propriétaires occupants et bailleurs

## La baisse des produits de la fiscalité reversée par l'Etat

- ▶ Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) stable à 40 419 € entre 2013 et 2018, en baisse de 6% environ en 2019 et stable en 2020 autour de 37 000 €
- ▶ Maintien du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) à

76 869 € depuis 2013

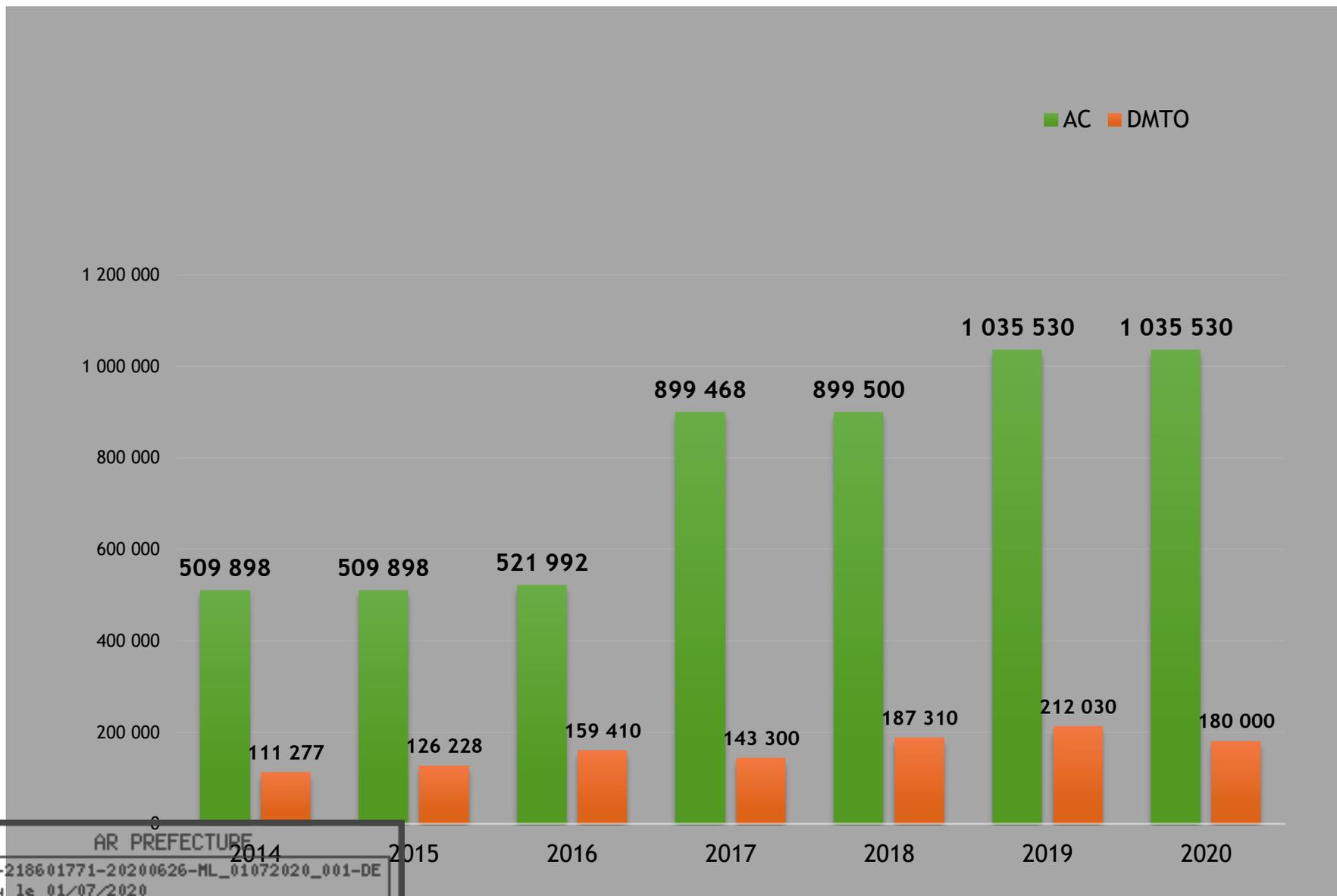
AR PREFECTURE

086\_218601771\_20200626-ML\_01072020\_001-DE

Reg

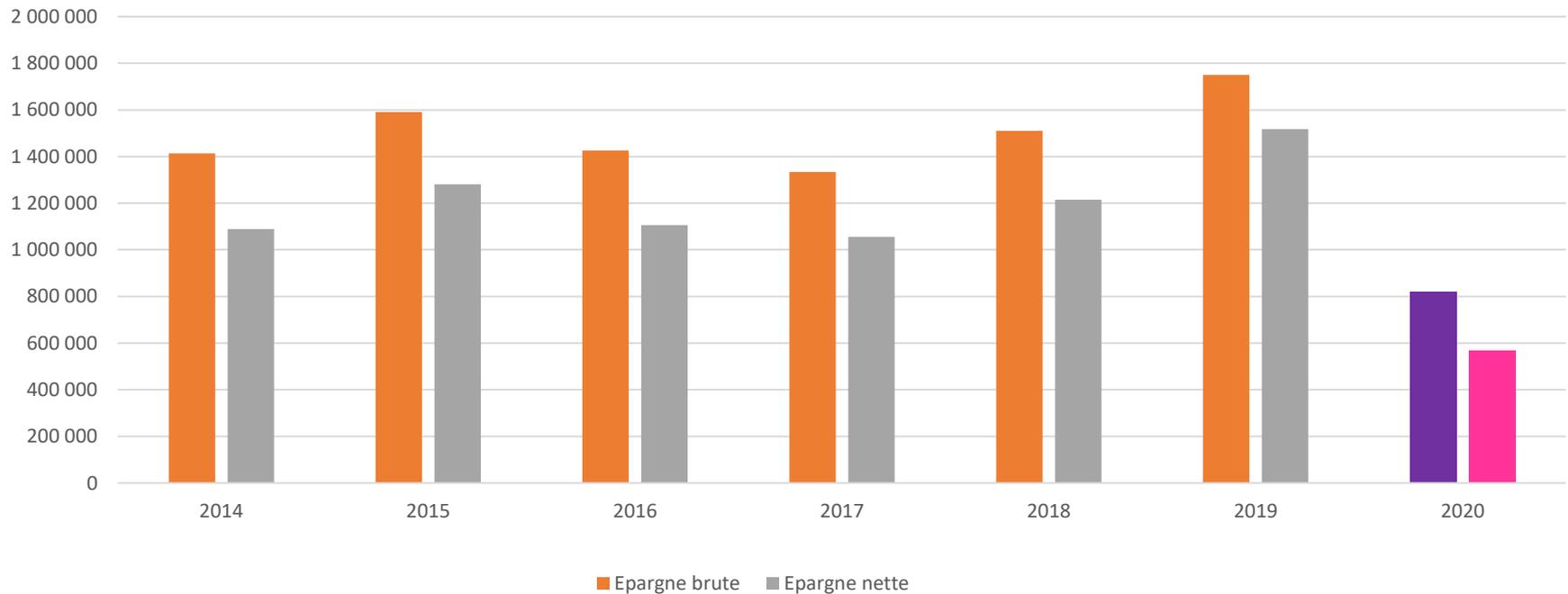
▶ La stabilité des produits des services communaux : environ 1% de hausse par an comme hypothèse d'évolution retenue

# ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) ET DROITS DE MUTATION (DMTO)



# LES EQUILIBRES FINANCIERS

## QUELLE ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE ENTRE 2014 ET 2020 ?



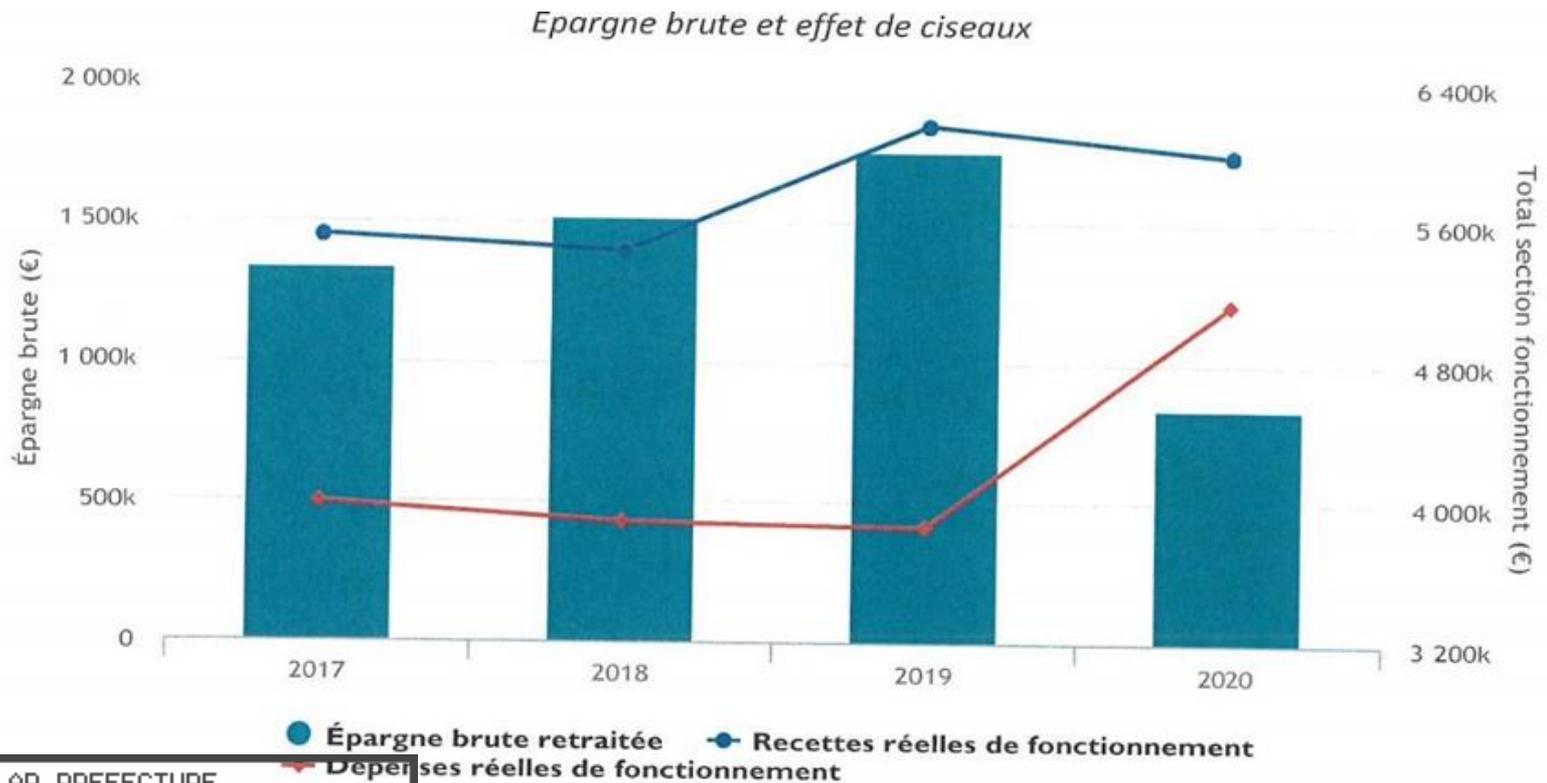
Une épargne brute maintenue à un niveau élevé, malgré un volume important d'investissements consentis jusqu'en 2019

Une épargne nette qui suit la même évolution en raison du désendettement progressif de la commune et de l'inexistence de nouvel emprunt sur la période 2014 - 2019

► Synthèse :

Les 2 courbes de dépenses réelles et recettes réelles de fonctionnement ont tendance à se rapprocher en 2020 ce qui tendrait à témoigner d'une tendance à l'effet de ciseau

A relativiser toutefois compte tenu du caractère prévisionnel des données pour 2020

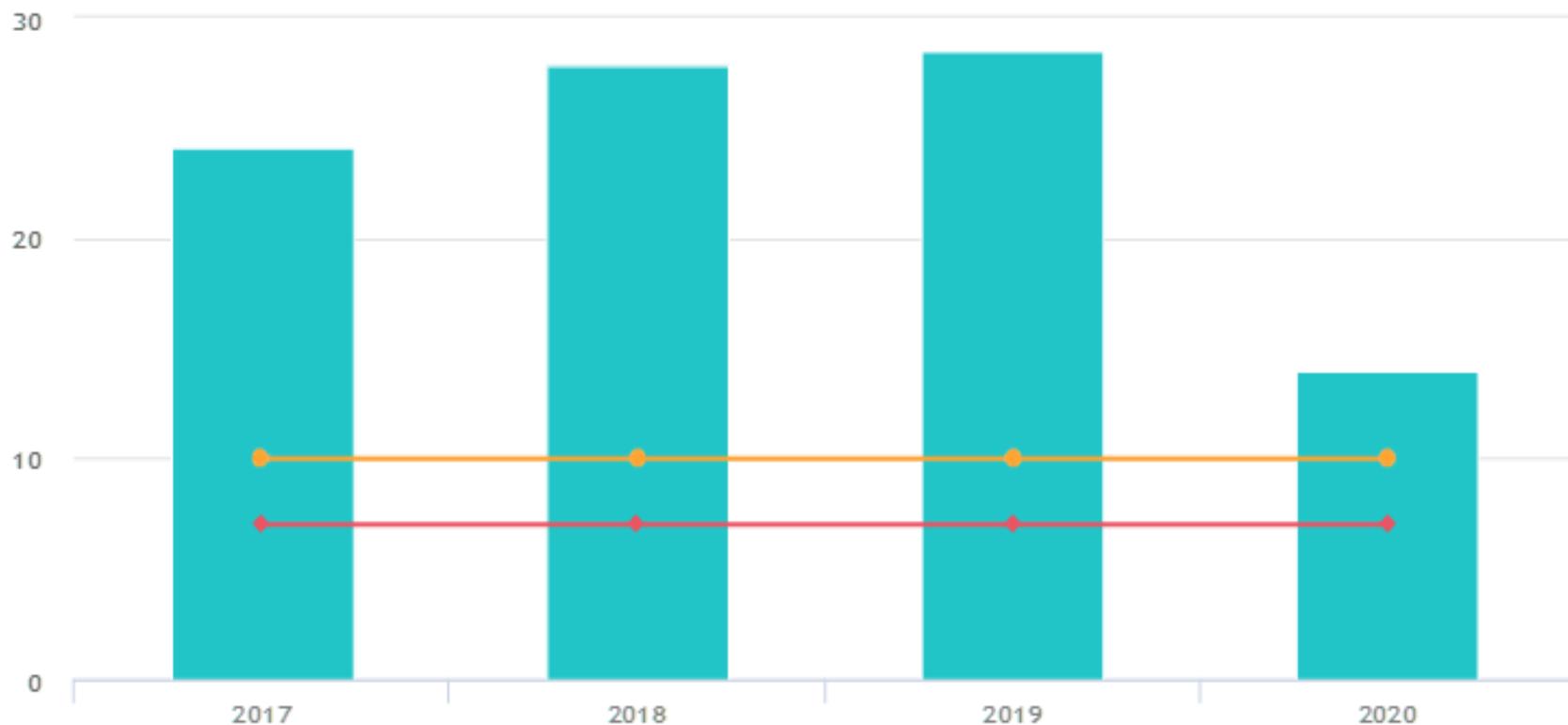


AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020

Avec un niveau important de dépenses, le taux d'épargne brute diminue pour passer sous la barre des 20% en 2020 si tant est que l'emprunt prévu soit réalisé dans les proportions prévues au BP 2020.

Il reste cependant nettement supérieur aux seuils d'alerte réglementaires.



AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Reçu le 01/07/2020

Taux d'épargne brute

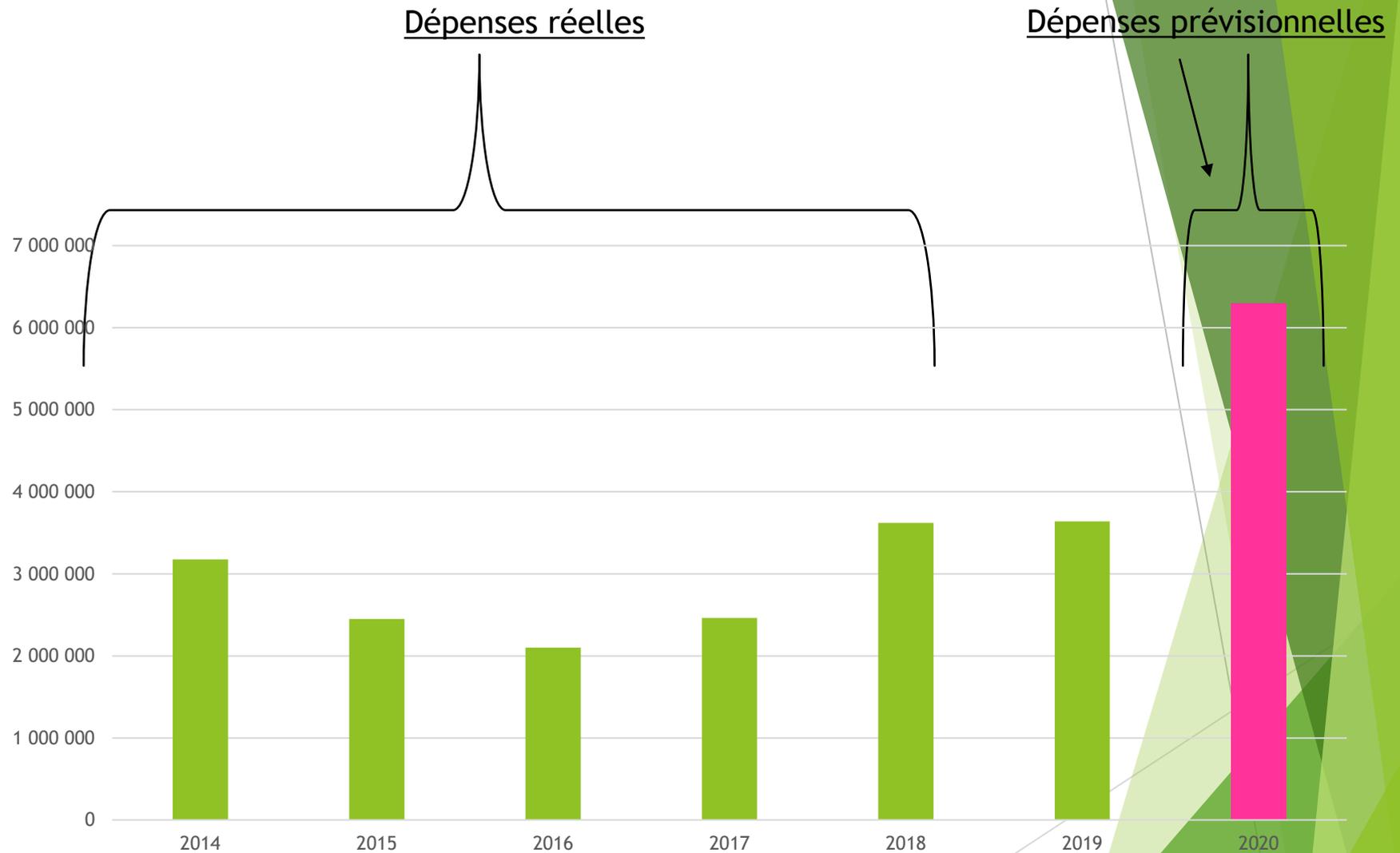


Seuil d'alerte (10%)



Seuil limite (7%)

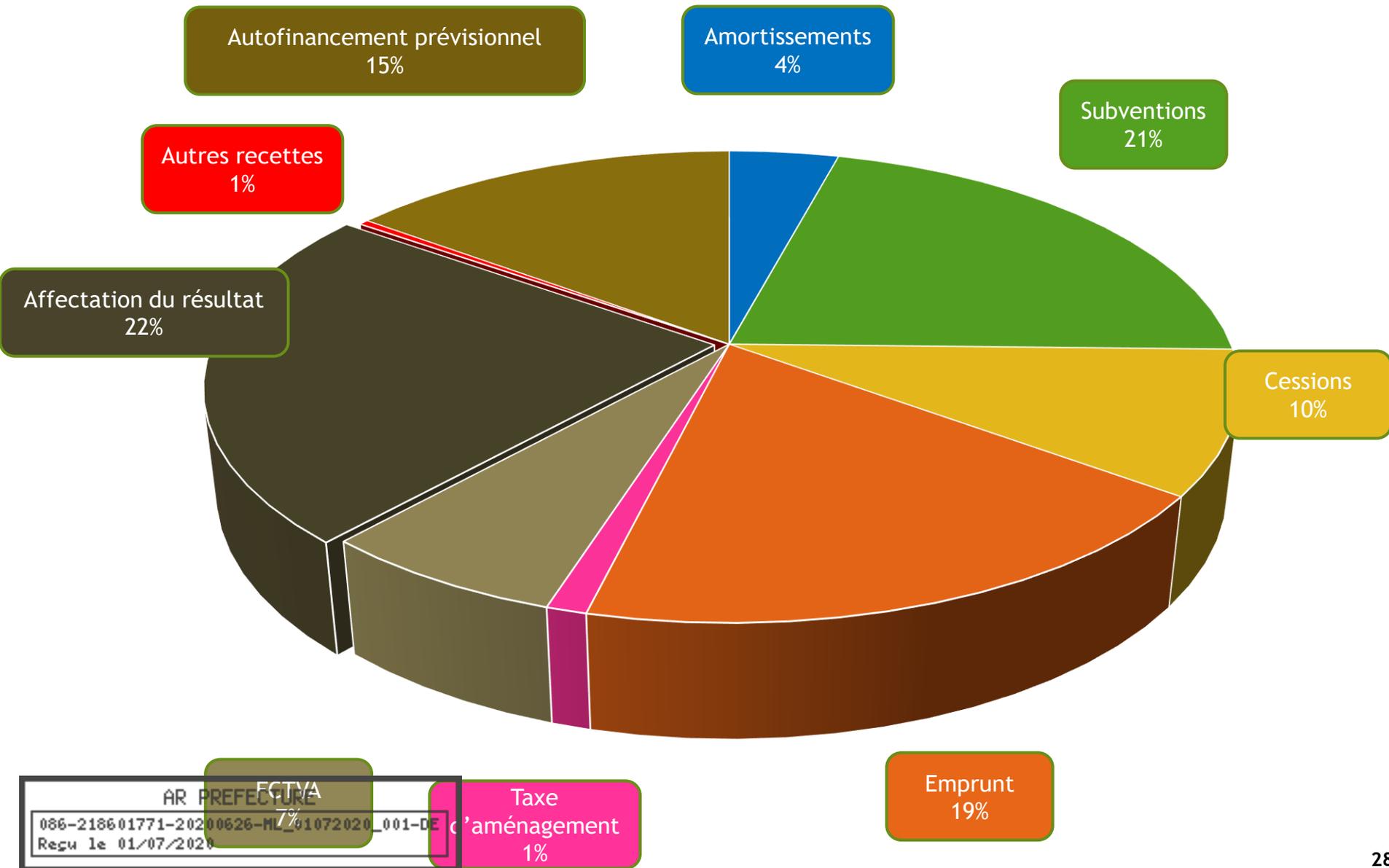
# POINT SUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



2014 - 2019 : 17,5 millions d'€ investis sur le seul budget général

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Reçu le 01/07/2020

# RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020



# PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
0092 - Bâtiments communaux	506 565	194 647	228 070	108 010	205 389	250 000	150 000	150 000	1 792 681
0094 - Eclairage public	14 640	28 548	101 726	30 756	144 900	80 000	50 000	50 000	500 570
0101 - Voirie	587 116	638 258	1 101 315	852 554	1 705 360	900 000	1 000 000	700 000	7 484 603
0106 - Matériel	122 881	153 752	92 901	147 385	157 740	100 000	100 000	100 000	974 659
0114 - Stade - Espaces verts	145 223	31 186	206 297	101 403	224 780	200 000	350 000	50 000	1 308 889
0115 - Ecoles	47 256	49 192	523 182	39 368	255 760	545 000	500 000	180 000	2 139 758
0116 - Terrains	256 665	5 685	0	21 050	580 800	410 000	30 000	30 000	1 334 200
0119 - Equipements sportifs	0	0	0	0	111 800	122 000	70 000	500 000	803 800
0126 - Majestic	0	0	19 209	76 511	9 650	15 000	15 000	15 000	150 370
0130 - Terrain motoball	2 238	18 929	44 464	15 487	298 580	100 000	15 000	15 000	509 698
0132 - Médiathèque	5 432	28 556	22 970	6 536	11 860	10 000	800 000	700 000	1 585 354
0136 - Jean Dousset	532	6 442	1 479	7 712	5 000	50 000	350 000	15 000	436 165
0140 - Reconstruction Halles et ext Mairie	8 437	0	5 895	0	0	0	0	0	14 332
0143 - Assainissement Furigny	36 964	986 175	609 495	16 597	59 400	0	0	0	1 708 631
0144 - Réhabilitation Salle des Fêtes	9 330	19 553	134 455	719 107	2 231 160	0	0	0	3 113 605
0145 - Terrain synthétique	0	0	0	936 012	34 080	0	0	0	970 092
040 - Fournitures pour travaux en régie	0	0	154 161	124 075	201 000	100 000	100 000	100 000	779 236
Dépenses imprévues	0	0	0	0	13 143	50 000	50 000	50 000	163 143
Investissements résiduels non affectés	0	0	22 465	25 574	57 285	15 000	15 000	15 000	150 324
Subv.d'équipements	27 000	0	0	0	0	0	0	0	27 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 770 279</b>	<b>2 160 923</b>	<b>3 268 084</b>	<b>3 228 137</b>	<b>6 307 687</b>	<b>2 947 000</b>	<b>3 595 000</b>	<b>2 670 000</b>	<b>25 947 140</b>

# L'ENDETTEMENT NEUVILLOIS

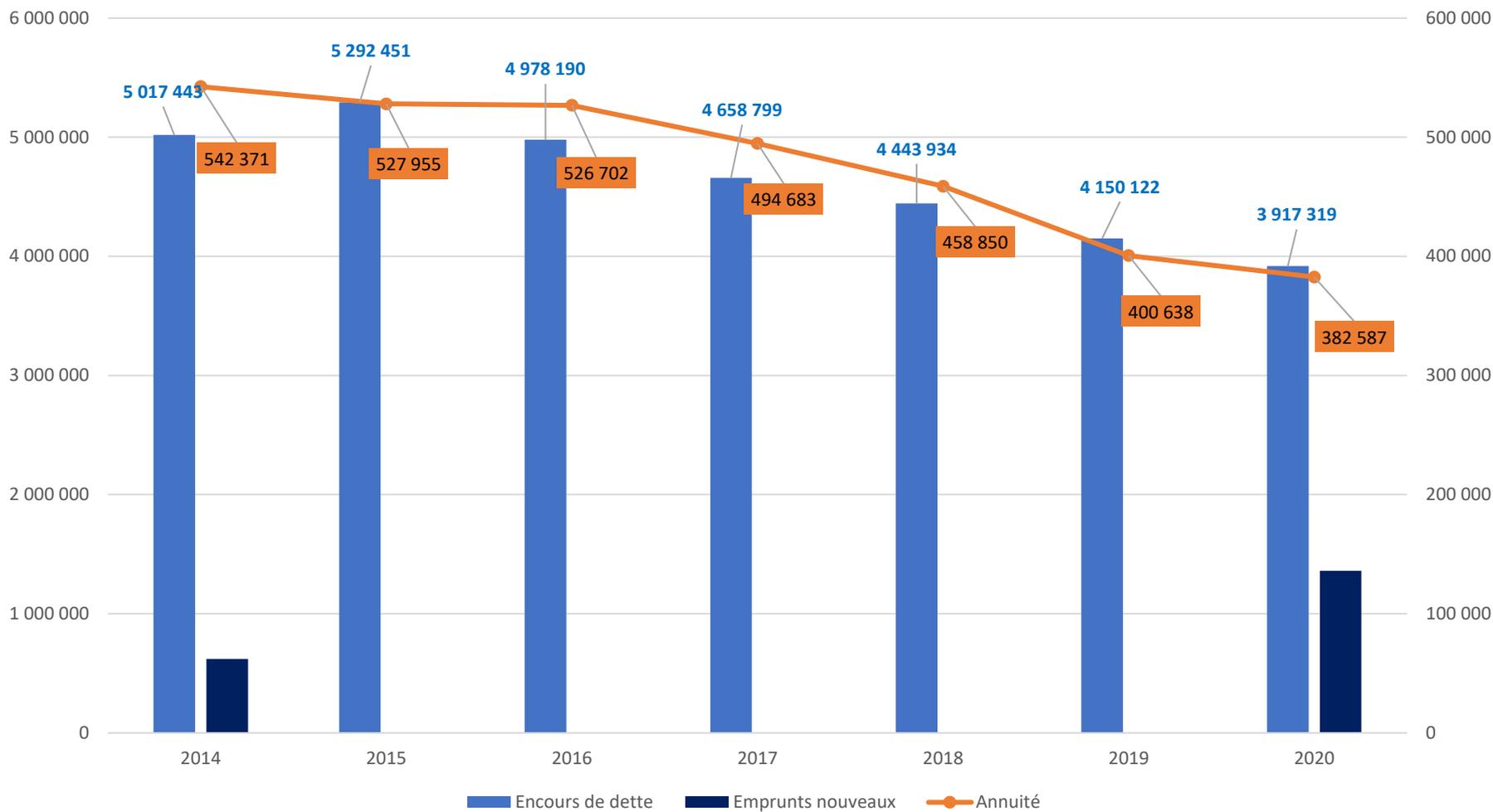
- **Baisse de l'encours de la dette entre 2014 et 2019** :  
de 5 017 443 € en 2014 à 3 917 349 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020 soit - **21,92%**
- Nouvel emprunt 2020 qui s'il est effectué en totalité ramène la commune à son niveau d'encours de dette de 2014
- **Diminution de l'annuité de la dette** de **29,46%** sur la même période
- Une structure de la dette axée sur du taux fixe et aucun emprunt toxique
- Un ratio de désendettement largement en deçà des seuils d'alerte (12 ans) : 4,1 années en 2020 contre 3,7 an 2014 (hors nouvel emprunt)
- Hypothèse retenue pour les nouveaux emprunts : 2% à taux fixe sur 15 ans

**Malgré un volume de plus de 17,5 millions d'€ de travaux sur la période 2014 - 2019**

AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-NL\_01072020\_001-DE  
Reçu le 01/07/2020

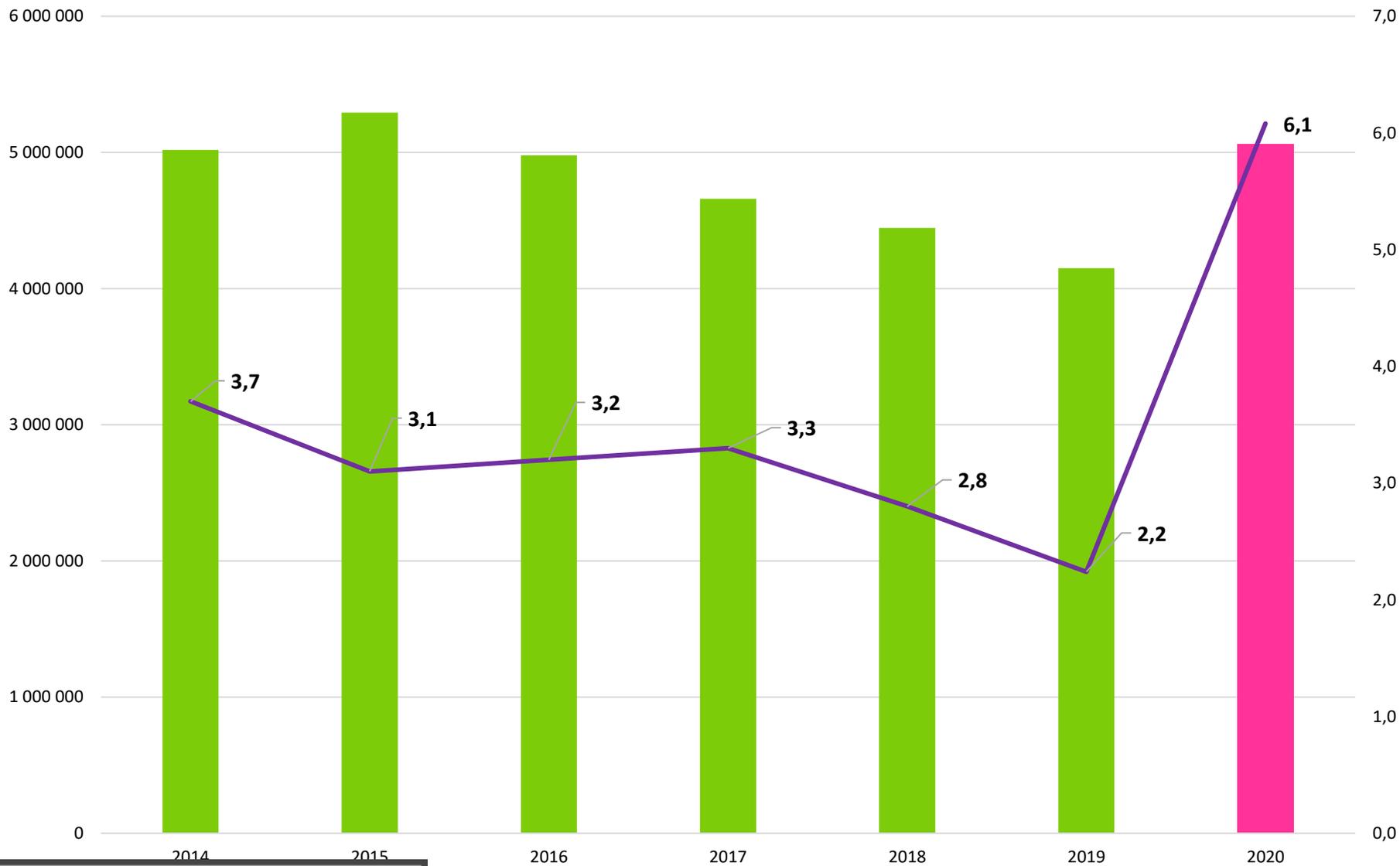
# Encours de dette, annuité et nouveaux emprunts de 2014 à 2020



AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020

# Encours de dette et ratio de désendettement de 2014 à 2020



AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020

Encours de dette

Ratio de désendettement en années



# BILAN RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE 2016 - 2023

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Section de fonctionnement</b>								
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 514 340	5 516 786	5 429 621	6 149 531	6 008 532	5 790 028	5 611 934	5 678 469
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 885 991	3 991 817	3 882 791	3 856 534	5 178 050	5 150 582	5 225 784	5 305 481
ÉPARGNE BRUTE	1 425 331	1 333 155	1 510 322	1 750 151	819 982	642 946	389 650	376 488
<b>Section d'investissement</b>								
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 043 798	2 149 295	2 100 376	2 605 555	5 915 013	2 638 256	3 200 735	2 212 490
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 102 688	2 482 822	3 444 204	3 326 940	6 238 487	3 317 919	3 986 885	2 985 478
RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT	-58 890	-333 527	-1 343 828	-721 385	-323 474	-679 663	-786 150	-772 988
<b>Résultat comptable et fonds de roulement</b>								
RESULTAT COMPTABLE	1 569 459	1 191 442	203 002	1 571 612	507 008	-40 217	-400 000	-400 000
VARIATION FONDS DE ROULEMENT	1 366 441	999 628	166 494	1 028 766	496 508	-36 717	-396 500	-396 500
<b>Dette et solvabilité financière</b>								
ENCOURS DE DETTE	4 658 800	4 443 934	4 150 123	3 917 321	5 061 315	4 778 396	4 752 193	4 461 292
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT	3,27	3,34	2,75	2,24	6,18	7,44	12,2	11,85
BESOIN DE FINANCEMENT	0	105 088	1 200 396	0	0	0	0	0
<b>Ratios financiers</b>								
TAUX D'ÉPARGNE BRUTE	25,85%	24,17%	27,82%	28,46%	13,65%	11,10%	6,94%	6,63%
ÉPARGNE DE GESTION	1 631 268	1 493 814	1 654 685	1 906 211	980 912	821 798	560 509	547 036
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RIGIDES	1 689 863	1 739 484	1 739 141	1 765 244	2 855 300	2 912 429	2 966 171	3 035 078
ÉPARGNE NETTE	1 105 791	1 055 734	1 215 217	1 517 349	568 932	360 027	97 765	61 010

100 21060171-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020

# LES BUDGETS ANNEXES

## ► Service Assainissement

- Achèvement en 2019 des travaux d'assainissement du secteur de Furigny et du Schéma directeur Eaux Usées - Eaux Pluviales
- Travaux de mise aux normes à prévoir dans les prochaines années pour répondre aux exigences réglementaires et techniques, avec une première série de travaux en 2020 rue Daniel Ouvrard notamment
- Lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre en vue du raccordement des effluents produits sur le secteur de Bellefois à la STEP du bourg située rue du Bétin
- Proposition de maintien des tarifs de la redevance et de la PFAC pour 2020, avec modification partielle des modalités pratiques d'assujettissement
- Un faible niveau d'endettement sous la forme d'avances remboursables à l'Agence de l'Eau
- Report du transfert de la compétence « Assainissement collectif » à la CCHP

au 1<sup>er</sup> janvier 2026

086-218601771-20200828-ML\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020

## ► Activités patrimoniales

- Pour mémoire depuis 2018, réinvestissement dans des locaux producteurs de revenus : supérette, maison de santé, place ludique, anciens locaux d'Inéo
- Objectifs renouvelés :
  - Fidéliser et compléter l'offre de services dans ces pôles
  - Renouveler à terme le parc de bâtiments producteurs de revenus
  - Proposer un espace à destination de jeunes créateur de type « boutique éphémère »
- Un endettement léger avec un premier emprunt soldé en 2022 et un nouvel emprunt réalisé en 2017 (370 000 €) pour finaliser le financement du projet de supérette
- Inconnue : quid des résultats de ce budget compte tenu de la crise sanitaire provoquée par le covid 19

AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020

## ► Ilot Bourg-Est

- Origine : étude de requalification urbaine et interventionnisme de l'Établissement Public Foncier en vue de dépolluer - déconstruire le site des anciens établissements industriels de Dousset - Matelin
- Travaux initialement prévus entre mars et juillet 2020, repoussés en raison de la crise covid 19. Début des interventions prévu à compter du 15 juin 2020
- Marchés contractualisés pour la mise à nu et prêts à l'emploi des terrains situés dans cette emprise (2 hectares)
- A l'issue de ces travaux, revente de l'emprise foncière à la commune en vue de l'aménagement de cet ensemble et la revente des ilots aux promoteurs pressentis
- Objectif : 130 logements avec mixité générationnelle

## ► Lotissement Le Béтин

- Un lotissement communal à destination d'habitation
- Opération achevée en début d'année 2020

- Constatation prochaine de la clôture du budget correspondant et transfert de l'excédent au budget général soit environ 117 000 €

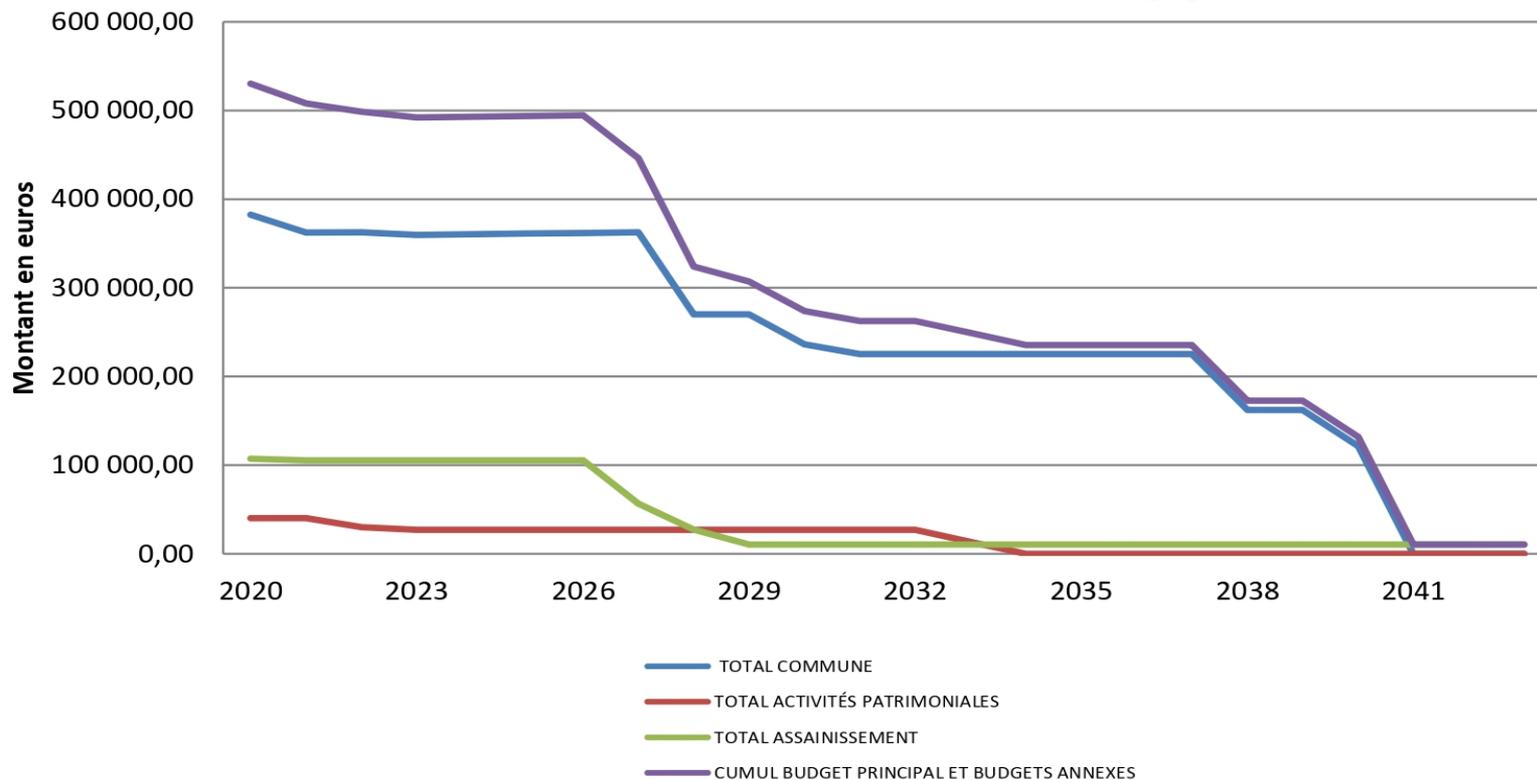
AR. PREFECTURE

086-218601771-20200626-MC\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020

# ENDETTEMENT GLOBAL DE LA COLLECTIVITE au 23/03/2020

(hors nouveaux emprunts prévus en 2020 et 2022)

## ETAT DE L'ENDETTEMENT PAR EXERCICE



AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020

# NEUVILLE-DE-POITOU en quelques ratios

Ratio	Année	2017	2018	2019	2020
1	<b>DRF € / hab.</b>	<b>739,23</b>	<b>716,25</b>	<b>711,01</b>	<b>957,3</b>
2	<b>Fiscalité directe € / hab.</b>	<b>407,52</b>	<b>415,39</b>	<b>428,9</b>	<b>440,78</b>
3	<b>RRF € / hab.</b>	<b>1 021,63</b>	<b>1 001,59</b>	<b>1 133,76</b>	<b>1 110,84</b>
4	<b>Dép d'équipement € / hab.</b>	<b>283,54</b>	<b>368,2</b>	<b>380,0</b>	<b>479,9</b>
5	<b>Dettes / hab.</b>	<b>822,95</b>	<b>765,56</b>	<b>722,22</b>	<b>935,72</b>
7	<b>Dép de personnel / DRF</b>	<b>38,72 %</b>	<b>40,35 %</b>	<b>41,39 %</b>	<b>51,44 %</b>
8	<b>CMPF</b>	<b>149,31 %</b>	<b>146,53 %</b>	<b>148,66 %</b>	<b>148,66 %</b>
8 bis	<b>CMPF élargi</b>	-	-	-	-
9	<b>DRF+ Capital de la dette / RRF</b>	<b>77,39 %</b>	<b>78,63 %</b>	<b>66,5 %</b>	<b>90,36 %</b>
10	<b>Dép d'équipement / RRF</b>	<b>39,17 %</b>	<b>39,8 %</b>	<b>50,06 %</b>	<b>98,53 %</b>
11	<b>Encours de la dette /RRF</b>	<b>80,55 %</b>	<b>76,43 %</b>	<b>63,7 %</b>	<b>84,24 %</b>

AR PREFECTURE

086-218601771-20200626-ML\_01072020\_001-DE  
Regu le 01/07/2020